

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**MAIRIE**



**SEANCE DU  
26 Juin 2023**

**OBJET DE LA  
DELIBERATION**

Installation d'un nouveau  
Conseiller Municipal

**Séance ordinaire du 26 Juin 2023**

L'an deux mil vingt-trois le Vingt-six Juin à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 20 Juin 2023 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

**Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. (Proc de M. THUILLIEZ Laurent). Mmes BARLET Stéphanie. WERQUIN Mildred. (Proc de M. HENAUX Christophe). M. GELLEZ Amédée. (Proc de M. TAVERNIER Michel). Mmes DOUTERLUNGNE Marine. MIJUN Peggy. (Proc de M. CANIPET Jérôme). POCLET Dominique. (Proc de Mme LEMAIRE Sabrina). BLONDEAU Nathalie. CASSEZ Laetitia. M. DEBEAUMONT Pierre. (Proc de Mme CABOCHE Cécile). Mme DUBOIS Jeanne-Marie. M. MARTIN Bernard. Mme LEWILLE Laura. MM. SLEZAK Jimmy. (Proc de M. RUCAR André). GIBOIRE Antoine. Mme ANDRE Laetitia. M. VANDERSTEEN Pascal. Mme MADAU Graziella (Proc de M. RICHARD Frédéric). M. SZYSZKA Jacques.**

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés : MM. THUILLIEZ Laurent. RICHARD Frédéric. CANIPET Jérôme. TAVERNIER Michel. Mmes CABOCHE Cécile. LEMAIRE Sabrina. MM. RUCAR André. HENAUX Christophe.**

**Absents : MM. THERY Eric. DEVLEESCHAUWER Nicolas.**

**Secrétaire de séance : Mme DOUTERLUNGNE Marine**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Electoral et notamment son Article L270,

Vu le Procès-Verbal du 03 Juillet 2020 portant élection du Maire et des Adjoints,

Vu le Tableau du Conseil Municipal,

Vu la lettre de démission de ses fonctions de Conseillère Municipale de Madame DIOUANI Sarah en date du 15 Juin 2023, réceptionnée le 19 Juin 2023,

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'acceptation de cette démission a été notifiée à l'intéressée par courrier. L'information a également été transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Lens.

Publié et affiché  
Article L2121.25  
Du Code Général  
Des Collectivités  
Territoriales

REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2023

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-062-216202747-20230626-DEL01\_26062

En application de l'Article L270 du Code Electoral ; c'est Monsieur SZYSZKA Jacques suivant sur la liste « Initiative Commune » qui est désigné pour remplir ces fonctions.

Dûment informé par courrier et convoqué à la réunion par lettre du 20 Juin 2023, il convient de l'installer dans ses fonctions de Conseiller Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de l'installation de Monsieur SZYSZKA Jacques en qualité de Conseiller Municipal.

- **PREND ACTE** de la modification apportée en conséquence au Tableau du Conseil Municipal.

- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre  
Le Maire,  
Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-062-216202747-20230626-DEL01\_26062